



# Rapport d'audit

## Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Differdange

Exercice : 2022

Date de création : 29.03.2023



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

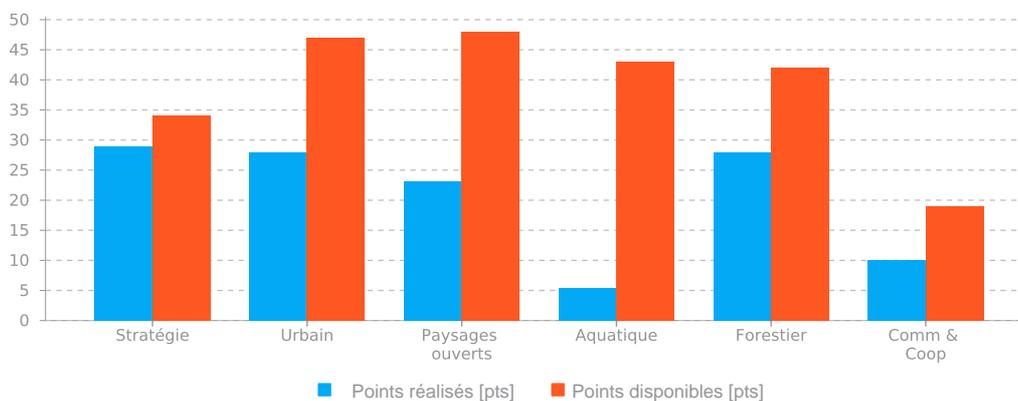


## Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

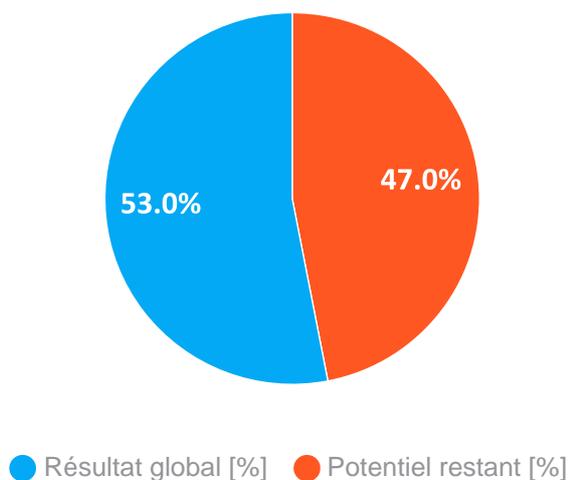
**Points obtenus : 123.6**

**Pourcentage : 53.05 %**

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



## Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Die Strategie und der Gemeinderatsbeschluss wurden im Audit vorgelegt. Diese sind im Nachgang zum Audit in Siginova hochzuladen.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,36 %
- Numérateur : 2749125
- Dénominateur : 756521187
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Der Preuve wurde im Audit vorgelegt und muss im Nachgang in Siginova hochgeladen werden. Die Zahlen wurden für den Rapport per email zugeschickt.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.Statuts 2018.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
Les conseillers écologiques de la commune figurent sur le site internet de la commune sur Nos services communaux | Service écologique (differdange.lu).
- Pièces justificatives :

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.COPIL N2000\_Anciens sites miniers\_Arr\_t\_minist\_riel du 31 juillet 2019 .pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 42,35 %
- Numérateur : 940.91
- Dénominateur : 2222
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Voir "Table 1" du document ci-joint.
- Pièces justificatives :  
1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf

## 1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 543,6 Unité
- Numérateur : 26.5
- Dénominateur : 411.1
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf" au tableau 2, joint ci-dessous.
- Pièces justificatives :
  - 1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf

## 1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 23,08 %
- Numérateur : 513
- Dénominateur : 2222.36
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf" au tableau 3, joint ci-dessous.
- Pièces justificatives :
  - 1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf

## 1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 357,9 Unité
- Numérateur : 24.6
- Dénominateur : 234.9
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf" au tableau 4, joint ci-dessous.
- Pièces justificatives :
  - 1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf

## 2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 11,06 %
- Numérateur : 11.37
- Dénominateur : 102.82
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Le fichier "2.1.zip" contient d'une part les données de départ:  
-Shapefile des propriétés communales de la Ville de Differdange "Diff\_Gemengebesetz.shp "  
-Shapefile des biotopes "Diff\_INFOSUPPPOLY.shp" selon le PAG de Differdange tel que disponible en format ".gml" sur la page PAG Differdange - Portail Open Data (public.lu). Il s'agit notamment d'une copie de la couche "pag\_C034 — INFO\_SUPP\_POLY" contenue dans le fichier "pag\_C034.gml" ;  
d'autre part le résultat final:  
-Shapefile des biotopes et habitats (protégés selon l'Art.17 de la loi sur la protection de la nature) sur propriété communale en milieu urbain "Diff\_BiotHab17\_Gembes urb.shp "  
Dans l'Excel "2.1\_Calcul.xlsx" vous trouverez les tables d'attributs des shapefiles relevant pour le calcul réalisé sur la feuille intitulée "Calcul".  
La carte "2.1\_Differdange.pdf" illustre le résultat obtenu.
- Pièces justificatives :
  - 1.2.1\_Calcul.xlsx
  - 2.2.1\_Differdange.pdf
  - 3.2.1.zip

## 2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

"Art. 15.3. SERVITUDE « URBANISATION – BIOTOPES ET ÉLÉMENTS NATURELS À PRÉSERVER » [B]" de la partie écrite du PAG jointe ci-dessous. Une capture d'écran de cette zone d'urbanisation (entourée de rouge) sur la partie graphique, telle que disponible sur le site de la commune PARTIE5-A0 (differdange.lu) est également jointe.
- Pièces justificatives :
  - 1.PAG Partie\_crite r\_glementaire\_Juin 2021.pdf
  - 2.2.2\_Differdange.PNG

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
La partie graphique du PAG est disponible sur geoportail.lu et les biotopes y sont représentés.
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Der Gemeinderatsbeschluss wurde im Audit vorgelegt.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 61 Unité
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :

Kein Preuve hinterlegt.
  2. Réponse de la commune :

In der Excel Tabelle finden Sie die Information zu den vom SICONA aufgehängten Nistkästen auf den SICONA Pflegeflächen. Der Standort der Flächen ist Ihnen auf den PDF-Karten (ausgezogen aus dem SICONA GIS Programm) angegeben. Das Word Dokument enthält die Information zu den von der Gemeinde aufgehängten Nistkästen und ein Link, das auf dem Géoportail verweist, wo die Standorte der Nistkästen angegeben sind.
  3. Avis final :

Die Preuves wurden im Audit vorgelegt.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.8)

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 3 Unité
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Mesures mises en place par le SICONA dans les églises de Fousbann et Obercorn ainsi qu'à la morgue d'Obercorn.
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :  
Kein Preuve hinterlegt. Frage nach "aktiver Maßnahme"? Nur Bestandskontrolle.
  2. Réponse de la commune :  
Ich habe Ihnen die Arbeitstabelle unseres Monitorings mitgeteilt.
  3. Avis final :  
Die Preuves wurden im Audit vorgelegt. Diese müssen noch in Signova hochgeladen werden.
- 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3.0)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 6,8 %
- Numérateur : 17
- Dénominateur : 250
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :  
Die Preuves wurden im Audit vorgelegt, müssen aber noch in Signova hochgeladen werden.
- 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scillées ou partiellement scillées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Dans la partie écrite du PAG, les deux articles ci-dessous répondent à la mesure en question:  
-Art. 15.1. SERVITUDE « URBANISATION – CORRIDOR DE DÉPLACEMENT » [CO] (page 15/27) ;  
-Art. 15.5. SERVITUDE « URBANISATION – INTÉGRATION PAYSAGÈRE » [IP] (page 17/27).
- Pièces justificatives :  
1.220721-346\_EP\_PAG\_PE - Partie \_crite\_SIGN.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Die Preuves wurden im Audit vorgelegt. Diese müssen noch in Signova hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

La commune sensibilise ses citoyens sur la thématique de l'aménagement extensif des espaces verts (privés), en promouvant des semences locales (Wëllplanzesom\_10\_2022.PNG) et en offrant la possibilité à ses citoyens de commander des plantes grimpantes (Gartenverschönerung\_101122.PNG) et des arbres fruitiers (Arbres fruitiers\_021222.PNG) fournis par la commune.
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Die Preuves wurden im Audit vorgelegt. Diese müssen noch in Signova hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.0)

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
- 1. Commentaire de l'auditeur :
- 2. Réponse de la commune :
- 3. Avis final :

Die Preuves wurden im Audit vorgelegt. Diese müssen noch in Siginova hochgeladen werden.

- 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
- 1. Commentaire de l'auditeur :
- 2. Réponse de la commune :
- 3. Avis final :

Die Preuves wurden im Audit vorgelegt. Diese müssen noch in Siginova hochgeladen werden.

- 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs:  $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$ ; prairies:  $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$ ; biotopes protégés des milieux ouverts:  $0\text{kg Ntot/ha/an}$ ) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 8,1 ha
- Points : 1.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf" au tableau 5, joint ci-dessous.
- Pièces justificatives :  
1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 9,85 %
- Numérateur : 47.76
- Dénominateur : 484.9
- Points : 2.9
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Le calcul de cette mesure est présenté dans le fichier "3.4\_Differdange301222.xlsx" joint ci-dessous, sur la feuille "Calcul". Ce calcul intègre le cadastre des buissons en milieu ouvert, dont le tableau de données extrait de la base de données du SICONA figure dans la feuille "Hecken\_HEBA" de ce même fichier. Le shapefile du cadastre des buissons "Differdange\_Hecken301222.shp" se trouve dans le fichier compressé "3.4.zip".

En plus des données issues du cadastre des buissons, un shapefile des parcelles sous contrat biodiversité est joint dans le fichier compressé "3.4.zip" sous le nom

"Differdange\_BV\_aktuell301222.shp". Parmi les surfaces contenues dans ce shapefile, les entités libellées, sous la colonne "C\_MESURE": "II22-1", "II22-2" et "IV41-2" sont intégrées dans le calcul. Il s'agit de surfaces en jachère (entouré de bleu sur la carte "3.4\_Differdange301222.pdf").

Le milieu ouvert fut calculé sur base de la couche "pag\_C034 — ZONAGE" du fichier "pag\_C034.gml" disponible sur le site PAG Differdange - Portail Open Data (public.lu) (via téléchargement du dossier "pag-c034.zip"). Furent considérées comme "milieu ouvert" les entités de la couche "pag\_C034 — ZONAGE" dont la "CATEGORIE" dans la table d'attributs correspond à "AGR".

Finalement une carte ("3.4\_Differdange301222.pdf") contenant tous les éléments cités ci-dessus est également jointe.

- Pièces justificatives :
  - 1.3.4\_Differdange301222.pdf
  - 2.3.4\_Differdange301222.xlsx
  - 3.3.4.zip

### 3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

### 3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 31,46 %
- Numérateur : 5296
- Dénominateur : 16835
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

### 3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

### 3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 46,02 %
- Numérateur : 161.4
- Dénominateur : 350.73
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

### 3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur : 2,8 ha
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Page 3 du document joint ci-dessous:  
"Der Schutzacker „Kuebesfeld“  
Das Projekt sieht eine Bewirtschaftung von 2,8 ha Parzellen im Kuebesfeld als Schutzäcker vor (siehe Karte S 4)."
- Pièces justificatives :
  - 1.Differdange\_2012\_Schutz\_cker.pdf

**3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).**

- Valeur : 20,22 %
- Numérateur : 2614
- Dénominateur : 12930
- Points : 1.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Vous trouverez en pièce jointe les shapefiles utilisés pour le calcul de cette mesure sous le dossier (3.10\_Differdange.zip), une carte illustrant le résultat (3.10\_Differdange.pdf) et le tableau contenant le calcul à partir des tables d'attributs des shapefiles respectifs joints (3.10\_Differdange.xlsx).

Le shapefile "Differdange\_Gewaesser220801.shp" contient les cours d'eau de la commune de Differdange. Il est obtenu par intersection du shapefile de la limite communale avec le shapefile des cours d'eau "Gewaesser\_220801.shp" fourni par l'Etat et disponible sur Surface water - Portail Open Data (public.lu).

Le shapefile "Diff\_Gewaesser220801\_exploded&filtered.shp" contient les cours d'eau coulant sur le territoire de Differdange et correspondant aux critères de la mesure 3.10. Il s'agit de la longueur du cours d'eau bordée de la zone protégée d'intérêt national (ZPIN) "Groussebësch". Le shapefile des ZPIN est disponible via le site Zones protégées d'intérêt national déclarées (ZPIN) - Portail Open Data (public.lu)

- Pièces justificatives :
  - 1.3.10\_Differdange.pdf
  - 2.3.10\_Differdange.xlsx
  - 3.3.10\_Differdange.zip

**3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)**

- Valeur : 0,62 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 4.84
- Points : 0.6
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

La carte "3.11\_Differdange.pdf" représente les étangs appartenant à la commune ou protégés par contrat de bail avec le SICONA, ainsi que les biotopes BK08 et 31xx issus du cadastre des biotopes en milieu ouvert.

Dans le dossier compressé "3.11\_Differdange\_shp.zip" se trouvent les shapefiles utilisés pour l'évaluation à savoir:

- "Diff\_ouvert.shp" représente le milieu ouvert de la commune. Celui-ci fut réalisé à partir du PAG disponible sur PAG Differdange - Portail Open Data (public.lu). Pour ce faire, le dossier compressé "pag-c034.zip" fut téléchargé, puis le fichier "pag\_C034.gml" ouvert en Qgis. Dans la couche "pag\_C034 — ZONAGE", sous la colonne "CATEGORIE" les entités "AGR" furent enregistrées sous le shapefile "Diff\_ouvert.shp".
  - "Diff\_OBK\_F\_BK08\_31xx\_filtre.shp" fut établie sur base du cadastre des biotopes en milieu ouvert

issu de Biotope cadaster of the open landscapes - Portail Open Data (public.lu), en sélectionnant tous les biotopes BK08 et habitats 31xx se trouvant sur le territoire de la commune du shapefile "V\_BTK\_MO\_F\_SP\_region.shp".

- "Diff\_Gemengebesetz.shp" représente les surfaces de propriété communale, tel que fourni par l'Administration du cadastre et de la topographie.
- "Diff\_WeiherSIC\_comm&conv.shp" représente les étangs appartenant à la commune ou protégés par contrat de bail avec le SICONA, issus de la base de données du SICONA.

- Pièces justificatives :
  - 1.3.11\_Differdange\_shp.zip
  - 2.3.11\_Differdange.pdf

### 3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 3,59 %
- Numérateur : 46.8
- Dénominateur : 1303.27
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf" au tableau 6, joint ci-dessous.
- Pièces justificatives :
  - 1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf

### 3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Differdange.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.4.8\_Collaboration r\_gionale\_SES.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 3,92 ha
- Points : 0.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
Données fournies par la Klima Agence.
- Pièces justificatives :  
1.Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 11 Unité
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 1
- Points : 0.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
Tableau fourni par Klima Agence
- Pièces justificatives :  
1.Export\_4.11-5.1-5.7-5.8\_Sicona.pdf

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
Flusspartnerschaft Syr (flusspartnerschaften.lu).
- Pièces justificatives :

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 444,75 ha
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 88,47 %
- Numérateur : 393.45
- Dénominateur : 444.75
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

## 5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

## 5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 32,47 %
- Numérateur : 144.43
- Dénominateur : 444.75
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Tableau fourni par Klima Agence
- Pièces justificatives :
  1. Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

## 5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4,6 /ha
- Numérateur : 2046
- Dénominateur : 444.75
- Points : 2.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Données fournies par la Klima Agence.
- Pièces justificatives :
  1. Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 1779
- Dénominateur : 444.75
- Points : 2.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden. 2 Punkte entsprechen der Waldzertifizierung. Die 2 Grundpunkte in der Bewertung durch Berechnung nachgewiesen, da die Preuves noch nicht hochgeladen waren.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 0,43 ares
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Tableau fourni par Klima Agence
- Pièces justificatives :
  - 1.Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,72 %
- Numérateur : 3.21
- Dénominateur : 444.75
- Points : 1.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Tableau fourni par Klima Agence
- Pièces justificatives :
  - 1.Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 4
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :  
Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu' adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres :  $\geq 220$  ans et des chênes :  $\geq 260$  ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :  
Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
- 1. Commentaire de l'auditeur :
- 2. Réponse de la commune :
- 3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.

- 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 23
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Des activités de sensibilisation auprès des enfants sont organisées, telles que présentées à la page 4 du Pdf joint ci-dessous. Elles sont au nombre de 23 pour l'année 2022.
- Pièces justificatives :  
1.\_mweltdiplom 2022.zip
- Audit :- 1. Commentaire de l'auditeur :  
bitte um Klarstellung:  
Es werden Aktivitäten zur Sensibilisierung von Kindern organisiert, wie auf Seite 4 der beigefügten PDF-Datei dargestellt. Im Jahr 2022 werden 23 Aktivitäten durchgeführt. ??
- 2. Réponse de la commune :  
Die alte Preuve können Sie vergessen. Ich habe Ihnen jetzt einen Zip Ordner angehängt. Darin finden Sie das Angebot des Umwelt diploms "Differdange Umwelt diplom 2022.pdf", wo all die verbundenen Aktivitäten drin stehen. Die Angebote der individuellen Aktivitäten finden Sie in den anderen PDFs. Es wurden insgesamt im Kader vom Umwelt diplom 16 Aktivitäten organisiert.

3. Avis final :

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : )

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, participation à des formations continues externes

- Points : 1

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

- Pièces justificatives :

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 34 /an

- Points : 3.0

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

Des publications nombreuses et variées sont publiées sur le sujet de la protection de la nature. 14 articles sont comptés issus des magazines communaux et au moins 20 articles publiés sur Facebook. En raison de la limitation de taille de chargement de fichiers du SIGINOVA, seuls 6 articles Facebook furent joint ci-dessous. Des preuves supplémentaires peuvent être présentées lors de l'audit.

- Pièces justificatives :

- 1.Himbeerstr\_ucher\_120522.PNG

- 2.Kr\_tenretter gesucht\_090322.PNG

- 3.Lommelshaff\_300522.PNG

- 4.Naturpakt Team\_310822.PNG

- 5.Plantation fruitiers\_141122.PNG

- 6.SICONA Kids\_121022.PNG

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Siginova-Volumenbegrenzung. Weitere Preuves im Audit.

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : )

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.Festival Anti Gaspi\_041222.PNG

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Preuves wurde im Audit vorgelegt und müssen im Siginoava noch hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :